

# Procès-verbal du conseil municipal

## Séance du mercredi 11 décembre 2024 à 19h

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : mercredi 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10     votants : 9

Présents : Nathalie .Bisignano, Pierre .Eckert, Corinne.Fontan Dubourg, Bernadette .Denis, Jean-Marc Pramayon, Christelle .Cordier (arrivée à 20h), Myriam Villuendas , Franck .Duret, Chrystel. Schneider, Nicolas Di Nucci

Excusée : Laëtitia.Dulac

Secrétaire de séance : C.Fontan Dubourg

La séance du Conseil commence à 19h05.

### **Approbation du procès verbal de la séance de Conseil Municipal précédent :**

Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le maire demande au 1<sup>er</sup> adjoint, s'il a pu avoir des renseignements auprès du département concernant l'état de la chaussée de la RD88.

P Eckert répond que le nécessaire n'a pas encore pu être fait auprès du département.

### **Modification de la convention d'instruction ADS (Administration des Droits du Sol) entre la CCVSC (Communauté de communes Val de Saône centre) et les communes de son territoire**

Madame le maire rappelle la signature de la convention relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol qui a été conclue entre les communes de l'ancienne communauté de communes Montmerle-3-Rivières et la commune de Lurcy, ainsi que la convention suivante entre la Communauté de Communes Val-de-Saône Centre issue de la fusion et la commune de Lurcy.

Elle rappelle également les évolutions réglementaires induites par la loi ELAN qui oblige les communes à être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique depuis le 01/01/2022.

Elle informe le conseil que la CCVSC a approuvé par délibération en date du 05 novembre 2024 la modification de la convention d'instruction des actes d'urbanisme avec mise en application au 01/01/2025, permettant d'intégrer les obligations législatives et réglementaires, notamment relatives à la dématérialisation des actes d'urbanisme, et de mettre à jour les missions et obligations incombant au service commun instructeur et aux communes.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** la nouvelle convention et autorise madame le maire à signer la convention individuelle de la commune de Lurcy avec les communes adhérentes au service commun d'instruction ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Madame le Maire donne lecture du rapport et informe le conseil municipal que ce rapport est tenu à disposition du public.

### **Cérémonie des vœux de municipalité :**

Madame le maire informe l'équipe municipale des dates des cérémonies des vœux des communes du territoire, rappelant que cela avait été demandé lors d'un conseil de début 2024 afin de permettre aux élus intéressés de pouvoir s'y rendre.

L'organisation de la cérémonie des vœux de la commune le 5 janvier 2025 est évoquée :

- Traiteur Berthet à Chatillon-sur-Chalaronne : un apéritif avec amuse-bouche a été commandé chez le même traiteur que pour le repas des seniors au tarif de 7.50€ par personne pour 70 personnes.

### **Questions diverses :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

- Du dépôt d'un mouton mort aux oreilles coupées en bordure de Saône, le fait a été signalé à la gendarmerie et l'équarrisseur a été mandaté pour le récupérer, ce qui a été fait le mercredi 4 décembre avec l'aide de notre agent qui est revenu sur son temps non travaillé pour l'aider. VNF a été contacté, le mouton étant sur le franc-bord, mais n'a pas répondu. C'est donc la commune qui a géré le problème.

- De la date de l'opération « broyage des sapins de Noël » : comme l'année dernière, le SMIDOM a proposé cette opération aux communes du syndicat ; les sapins pourront être déposés par les habitants le souhaitant sur le parking du cœur de village du 28 décembre 2024 au 14 janvier 2025. Notre agent ira récupérer le broyeur à la commune de Francheleins pour l'après-midi du 16 janvier. Le broyat sera entreposé sur place à disposition des habitants qui souhaitent en récupérer pour leur composteur ou leur jardin. La communication a été faite aux habitants ce jour sur panneau pocket.
- La date de ramassage des ordures ménagères de la dernière semaine de l'année a été décalée au vendredi vingt-sept décembre 2024. La communication a été faite aux habitants ce jour sur panneau pocket.
- Le repas des seniors a eu lieu samedi 30 novembre à la salle des fêtes de Lurcy en présence de 36 convives. Le repas, organisé, servi par les membres de la commission communication et Madame le Maire, et préparé par un traiteur était de qualité. Les personnes n'ayant pu être présentes se verront remettre un panier garni qui leur sera porté par les membres de la commission dans les prochains jours.
- Information au sujet de mails reçus de la part d'Orange concernant le mauvais entretien des haies et arbres dans les fils téléphoniques le long de certaines propriétés. Orange demande à ce que la commune envoie des courriers aux propriétaires afin que le nécessaire soit fait pour éviter les potentiels problèmes de coupure et les difficultés de raccordement à la fibre. L'identification des personnes qui peuvent ou doivent intervenir sur les poteaux prêle trop à confusion pour que la commune accède à cette demande. On cherche à qui incombe l'entretien de la végétation dans les fils électriques.
- Madame le maire a rencontré un des acheteurs de la ferme Jomet avec son maître d'œuvre pour faire le point sur les PC qui ont été déposés.
- Madame le maire s'est rendue à la cérémonie de la Sainte-Barbe des pompiers vendredi 6 décembre.
- En l'absence de notre secrétaire pour cause de décès, madame le maire assure les tâches de secrétariat urgentes, plus particulièrement les réponses aux mails et la communication sur panneau pocket.

### **Tour de table et compte rendus des commissions :**

Commission communication

Bulletin municipal en cours d'impression. Distribution prévue avant le 19 décembre.

Compte rendu des commissions CCVSC (Environnement, Mobilité et Mutualisation, Tourisme, Bâtiment, France Service), du SIEA et du SMIDOM  
Le SMIDOM étudie la possibilité de disposer des caméras vers les PAV de son territoire. Lurcy pourrait être une commune-test pour quelques mois.

Proposition de prendre un arrêté pour limiter les horaires de disponibilité des PAV qui génèrent une nuisance sonore aux riverains.

La commune a été représentée aux différentes cérémonies organisées par les gendarmes dans l'Ain.

École maternelle publique de Montmerle : 150 enfants dont 9 Lupericiens. 2025 verra le lancement de nombreux cours en extérieur.

Assemblée générale de l'OGEC (organisme de gestion de l'école privée) : Lurcy n'a pas reçu d'invitation.

Sous des écoles de l'école publique de Montmerle : les classes de CM vont partir à Saint Nectaire

Clôture de la séance à 20h43.

Le Conseil Municipal prend le verre de l'amitié pour clore cette dernière séance de l'année 2024.

Le Maire,

Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,

Corinne FONTAN

